

Conquérir le monde en toute sécurité.

Avec l'assurance voyages et loisirs d'ERV.

Étendue de l'assurance

L'Européenne Assurances Voyages ERV couvre les frais d'annulation lorsque le voyage ne peut pas être entrepris. Elle prend en charge l'organisation et les coûts des transports d'urgence au domicile, les frais de recherche et de sauvetage ainsi que la partie non utilisée du forfait en cas d'interruption prématurée du voyage.

ERV couvre les frais supplémentaires encourus lorsque le voyage ne peut être entrepris qu'avec quelques jours de retard. L'assurance est régie par les Conditions générales d'assurances (CGA, E27) à raison des prestations d'assurance mentionnées dans la police.

Services d'urgence

En cas d'urgence, notre centrale d'alarme www.medicall.ch est joignable 24 heures sur 24 (y compris les dimanches et jours fériés). La centrale d'alarme vous conseillera sur la procédure appropriée et vous apportera l'aide nécessaire.

Centrale d'alarme en cas d'urgence

Téléphone **+41 848 801 803**
 Numéro gratuit **+800 8001 8003**, ne peut être composé depuis tous les pays
www.medicall.ch

Déclaration de sinistre et autres demandes

ERV, service Sinistres
 case postale, 4002 Bâle
sinistres@erv.ch
www.erv.ch/sinistre

Vue d'ensemble des prestations d'assurance Multi Trip

| Personne individuelle | Easy | Clever |
|---|--------------|--------------|
| Sommes d'assurance maximale par personne, en CHF | | |
| Prime | 98 | 155 |
| Durée d'assurance | 365 jours | 365 jours |
| Validité territoriale | monde entier | monde entier |
| Frais d'annulation | 2 000 | 20 000 |
| Frais de dossier | inclus | inclus |
| Aide SOS, rapatriement inclus | illimité | illimité |
| Frais de recherche et de sauvetage | 10 000 | 10 000 |
| Prestations de service | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ● Helpline 24 h/24 ● Blocage des cartes de crédit et des téléphones portables ● Aide SOS au domicile | inclus | inclus |
| Protection loisirs | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ● Billets pour concerts, festivals, événements sportifs, etc. ● Droit d'entrée pour course de ville ● Excursions d'une journée en bateau ou en train ● Randonnées en Suisse et à l'étranger ● Cours de langue | 250 | 500 |
| Bagages | – | 500 |
| Retards de vol | – | 1 000 |

Vue d'ensemble des prestations d'assurance Study Trip

Complément à Multi Trip Easy et Clever

Study Trip

Sommes d'assurance maximale par personne, en CHF

| | |
|--|--------------|
| Prime | 38 |
| Durée d'assurance | 274 jours |
| Validité territoriale | monde entier |
| Indemnité pour repasser l'examen | 1 000 |
| Aide immédiate 24 h sur 24 | inclus |
| Frais médicaux et d'hospitalisation dans le monde entier | 100 000 |

Informations juridiques

Selon les Conditions générales d'assurance (CGA), l'assureur est l'Européenne Assurances Voyages ERV, succursale d'Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances SA, dont le siège est situé à Bâle, Suisse. Le début et l'expiration du contrat d'assurance, les risques et les prestations assurés ainsi que les primes sont indiqués dans le formulaire de proposition, dans la police d'assurance et dans les CGA correspondantes. Les principes régissant le paiement et le remboursement des primes ainsi que les autres obligations du preneur d'assurance émanent des CGA et des dispositions légales. Toutes les données à caractère personnel sont traitées conformément à la législation sur la protection des données en vigueur. La responsable du traitement de vos données personnelles est ERV. Sur la page dédiée à la protection des données à l'adresse www.erv.ch/protection-des-donnees, vous trouverez de plus amples informations sur les finalités du traitement (par exemple gestion des activités d'assurance, activités de marketing, tarification et création de produits individuels, examen du risque et traitement des sinistres, destinataires en Suisse et à l'étranger) ainsi que sur vos droits. Peu de temps avant l'expiration de votre assurance annuelle, vous recevrez automatiquement une invitation à la prolonger pour une année supplémentaire. Pour que vous n'ayez pas à vous préoccuper de votre couverture d'assurance à chaque réservation de voyage, nous vous recommandons de payer sans attendre la prime pour la prolongation. **Si vous ne souhaitez pas prolonger votre assurance, nous vous prions de bien vouloir nous en informer, par un bref courriel à l'adresse info@erv.ch, afin que nous puissions résilier votre police.**

Européenne Assurances Voyages ERV
case postale, 4002 Bâle
info@erv.ch, www.erv.ch

